



Intersyndicale du réseau CNDP/CRDP [SCÉRÉN]
29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05
intersyndicale@cndp.fr – www.nodeloc.net

Paris, le 18 avril 2007

Communiqué n° 72

CNDP : l'heure du bilan

Dans sa lettre au ministre du 23 mars, l'intersyndicale insistait pour que l'on cesse de démanteler le CNDP sous couvert de le délocaliser, pour qu'un projet d'établissement soit enfin discuté, pour que le cadre d'accompagnement social élaboré en 2005 par Pierre Dasté soit enfin pris en considération et pour que les promesses réitérées par Gilles de Robien depuis deux ans soient enfin tenues. Cette démarche auprès du ministre faisait suite à des courriers du directeur général et du président du Conseil d'administration du CNDP quant à leur impuissance à fournir des réponses sur aucune de ces questions.

Clamer son impuissance...

Dans sa déclaration au Conseil d'administration du 5 avril, le président Yvon Céas annonce qu'il ne peut pas lancer le débat autour du schéma stratégique de développement promis par son prédécesseur et par lui-même, en raison des fortes incertitudes liées aux conclusions « *drastiques* » de la mission d'audit sur l'édition publique au sujet du CNDP et des CRDP : « *Travailler sur l'avenir sans savoir ce que le gouvernement retiendra ou ne retiendra pas parmi les propositions faites n'avait plus de sens. [...] Je n'ai pas d'indication de calendrier.* »

Or, le même jour, le ministre nous adresse une réponse à notre courrier du 23 mars. S'abstenant de toute allusion à ses déclarations antérieures, il annonce avoir donné une instruction au directeur général du CNDP de nous « *recevoir sans tarder afin de faire un point de situation et d'envisager les développements à venir selon un calendrier à déterminer en commun* ».

La contradiction est patente : ou bien le calendrier dépend du gouvernement, c'est-à-dire du Premier ministre actuel ou futur, ou bien il est le fruit d'une concertation entre les représentants des personnels et le directeur général du CNDP.

Le 6 juin 2005, nous écrivions au ministre récemment nommé : « *Il n'est pas normal que promesses et engagements de l'administration ne soient pas plus souvent tenus.* » Nous constatons que notre volonté, pour le SCÉRÉN, d'un projet d'envergure et au service des publics de l'Éducation nationale n'a pas été prise en considération. Deux années ont été tout simplement perdues.

... laisser pourrir la situation des personnels...

Si l'élaboration du projet d'établissement est repoussée au-delà des élections, en revanche, le cadre d'accompagnement social des personnels franciliens est de la responsabilité personnelle du ministre actuel.

La lettre de mission de Pierre Dasté rédigée par François Fillon le 2 février 2005 stipulait : « *Je souhaite que vous puissiez continuer votre mission de médiation en la concentrant sur le domaine très important du reclassement et de l'accompagnement des personnels qui ne souhaiteraient pas suivre l'établissement sur son nouveau site. Vous accomplirez cette mission en liaison étroite avec mon cabinet et vous disposerez des services administratifs du CNDP, ainsi que de l'appui des directions concernées notamment par les demandes de mutation des personnels.* »

Les quatre organisations syndicales représentatives au CNDP (en 2007 comme en 2005) ont participé à ce cadre d'accompagnement social avec Pierre Dasté qui, dès la nomination de Gilles de Robien fin mai 2005, lui en a soumis le texte, fruit de son travail de médiateur.

Personne ne peut comprendre qu'après deux ans, sans aucun argument précis et malgré nos relances insistantes, le ministère n'ait toujours pas validé un tel document, prévu pourtant par la circulaire relative aux délocalisations et signée par Alain Juppé le 19 janvier 1994.

En l'absence de cette validation, aucune règle d'équité ne prévaut pour les collègues concernés. Ceux qui ont depuis quatre ans quitté l'établissement n'ont pas bénéficié de mesure d'accompagnement. Nous sommes en outre à la veille du renouvellement de nombreux contractuels et enseignants au CNDP – situation qui ne peut attendre la constitution du gouvernement après les élections législatives de juin.

... mais agir en sous-main

Le ministère prend son temps sur certains dossiers, pas sur tous.

Au cours du même Conseil d'administration du 5 avril, le président Céas à la fois a expliqué avec force détails pourquoi il était si important de ne rien décider et a fait voter, dans la précipitation et malgré les réserves expresses des représentants des personnels et d'autres administrateurs, une décision qui n'a jamais été évoquée en comité de direction : l'adhésion du CNDP à un groupement d'intérêt public proposant une « offre de services en formation ouverte et à distance à destination des entreprises ». Dans ce GIP, figurent le CNED, le CNAM du Poitou-Charentes, l'ESEN et l'université de Poitiers, mais aussi le Conseil général de la Vienne, et encore et peut-être surtout la fondation *Prospective et Innovation*.

Le site web de cette dernière (www.prospective-innovation.org/) propose trois liens, dont le premier ouvre le blog de Jean-Pierre Raffarin. On jugera de la neutralité politique et du caractère laïc de ce « carnet » avec des phrases comme :

« Je viens de recevoir deux lettres personnelles de Dominique de Villepin m'annonçant une subvention de 200 000 euros pour le gymnase de Monts-sur-Guesnes et de 200 000 euros pour l'hippodrome de Châtelailлон. Il y a l'amitié, il y a aussi les preuves de l'amitié. »

« Je vous recommande aussi [...] "Comment je suis redevenu chrétien" publié par Albin Michel, ce texte est très frais mais aussi très dense. On y retrouve "la joie chantante" de ceux qui se sont mis sur le chemin de l'espoir. »

La boucle est bouclée. L'ancien Premier ministre avait décidé la délocalisation du CNDP en 2002, pour convenances personnelles ; il préside aujourd'hui *Prospective et Innovation*, créée en 1989 par René Monory. Ainsi, grâce à ce GIP baptisé « Cité des Savoirs – le Cluster Formation du Futuroscope », des emplois et des crédits publics seront mis au service d'un montage problématique. Outre la présence de ladite fondation, en effet, il est une absence étonnante : celle de la Région, pourtant en charge de la formation professionnelle en vertu des lois de décentralisation. Pourquoi était-il si urgent, dans la période de blocage total que vit le CNDP depuis plusieurs mois, de faire voter ce projet à quinze jours des élections, en dépit des inconnues et des problèmes qu'il soulève ?

Le bilan d'une politique

En cette fin de législature, force est de constater que la décision prise en 2002 par Jean-Pierre Raffarin de délocaliser le CNDP dans sa commune, sans étude de faisabilité, sans moyens financiers conséquents et sans mesures sociales, a été mise en œuvre difficilement et fort partiellement, et a mis à mal les personnels tant franciliens que poitevins et la double mission du CNDP : l'édition pédagogique et le pilotage du réseau SCÉRÉN.

Pas plus que ses deux prédécesseurs à la tête du ministère depuis 2002, Gilles de Robien n'a apporté de solution au problème créé de toutes pièces par Jean-Pierre Raffarin. Il tente néanmoins de mettre en place avec le GIP un montage dont la viabilité est plus qu'incertaine et il continue d'ancrer par tous les moyens le CNDP dans un contexte partisan et politique.

Monsieur de Robien peut quitter son ministère satisfait : « Il y a l'amitié, il y a aussi les preuves de l'amitié. »